

Le salaire de l'apprenti

Au 01/01/2017

Base de calcul SMIC pour 35h/sem 1480,27 €

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	
	18 – 20 ans	21 ans et +
Année 1 DUT 1 – Ingénieur 1 Master 1	41 % du SMIC 606,91 €	53 % du SMIC ou SMC si plus favorable 784,54 €
Année 2 DUT 2 – Licence pro Ingénieur 2 – Master 2	49 % du SMIC 725,33 €	61 % du SMIC ou SMC si plus favorable 902,96 €
Année 3 Ingénieur 3	65 % du SMIC 962,17 €	78 % du SMIC ou SMC si plus favorable 1 154,61 €

Ceci est une base de calcul minimale, l'entreprise peut proposer un salaire supérieur à l'apprenti ou devoir appliquer un minimum conventionnel plus favorable